



Centre d'échanges et de ressources pour la qualité environnementale des bâtiments et des aménagements en Rhône-Alpes

---

## LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT

Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire



Fabien BRESSAN – Robins des Villes

JUIN 2007



Robins des Villes•Maison de l'Environnement•32, rue Ste-Hélène 69002 Lyon  
www.robinsdesvilles.org•robins@robinsdesvilles.org  
SIRET 420 134 397 00017 code APE 913E association loi 1901

---

CENTRE DE RESSOURCES « ENVIROBOITE »



www.envirobat-med.net – www.ville-amenagement-durable.org

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

## INTRODUCTION

### 1) De la gouvernance représentative à la gouvernance participative

On assiste aujourd'hui à ce que les auteurs appellent une « crise de la représentativité », qui nécessite de trouver des formes de partage du pouvoir. C'est ce que l'on appelle la démocratie participative.

En effet, de structures participatives inexistantes ou presque, et contrôlées par l'Etat, à des formes sans cesse plus novatrices et nombreuses de participation habitante, en passant par les années soixante-dix où les mouvements sociaux de toutes les couches de la population étaient représentés par le monde associatif (défenseur des intérêts particuliers et « pépinière » d'innovation, il était le porteur d'un projet de redéfinition de l'intérêt général (BOURDIN, 2001), l'implication citoyenne n'a eu de cesse de s'octroyer une place grandissante dans la construction de la Ville.).

Ainsi, d'une gouvernance dite représentative, où d'abord les élus puis les associations, syndicats, « représentants des citoyens », participaient à l'élaboration et à la mise en œuvre des aménagements urbains dans les instances administratives, la fin du vingtième siècle voit se développer la notion de gouvernance participative, où le citoyen/habitant/usager lui-même s'implique dans la production voire la gestion de son environnement.

Aujourd'hui, tous les acteurs « professionnels » de la production urbaine (élus, techniciens, experts, promoteurs...) constatent cette implication croissante des habitants dans les projets d'aménagement urbain. Mais s'ils en reconnaissent la nécessité pour l'efficacité de l'action, peu sont ceux qui savent l'organiser afin de la rendre réellement utile.

### 2) L'évolution des demandes sociales

En parallèle, on assiste à une individualisation et à une complexification des demandes sociales.

D'une part, l'émergence et le développement de l'individuation entraînent une complexité des problèmes dans la gestion de la vie quotidienne en agglomération urbaine (d'où la multiplication et la diversité des services urbains par exemple). Et d'autre part, on est passé d'une appartenance à un monde social unique à la fréquentation de mondes sociaux différents, avec des appartenances multiples caractérisées par des liens plus faibles (WACHTER, BOURDIN, LEVY, 2000). Or tous les systèmes d'appartenances sont emboîtés et contribuent à la diversification des « modèles de culture » et donc à la variété des pratiques sociales citadines (ASCHER, 1995).

Elles sont de fait plus difficiles à satisfaire, ce qui impose la nécessité de corriger les réponses au fur et à mesure de l'avancée des programmes d'action et de redéfinir sans cesse les objectifs de départ (conditions aujourd'hui obligatoires dans un processus voulu dynamique). L'idéal à atteindre étant que les demandes individuelles se construisent par la négociation pendant la formalisation du projet collectif.

### 3) La démocratie participative comme principe du développement durable

La participation citoyenne et la transparence de l'information sont des principes majeurs des enjeux de développement durable définis depuis le premier Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Il semble donc évident que l'aménagement urbain ne pourra se passer de la participation puisqu'elle est une garante de l'adhésion des citoyens aux projets.

Pour l'Union Européenne, le développement durable est : « une politique et une stratégie visant à assurer la continuité du développement économique et social dans le temps, dans le

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine ». Le 27 mai 1994, les participants à la Conférence Européenne sur les Villes Durables ont adopté la Charte d'Aalborg, qui décrit dans le détail les points essentiels qui découlent de cette définition officielle. Parmi ceux-ci, nombreux sont ceux qui proposent des directives en matière de participation : politiques cohérentes et intégrées basées sur une vision à long terme partagée, prise de décision par la démocratie participative, planification et développement des aires urbaines pour le bénéfice de tous, management, suivi et évaluation des politiques urbaines... Ces prérogatives relèvent bien toutes d'une volonté d'impliquer le maximum d'acteurs dans les choix et les décisions de l'action urbaine. Le développement durable paraît donc être un angle particulièrement utilisé et utilisable pour introduire les notions de concertation dans l'aménagement urbain, même si la participation ne relève par uniquement de cette approche.

En France, l'adoption de la stratégie nationale du développement durable (SNDD) date du début des années 2000. C'est lors du Comité Interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire du 13 décembre 2002 qu'il a été décidé que la nouvelle politique d'aménagement du territoire devait porter dans les collectivités locales les ambitions du développement durable. C'est un moment charnière pour l'action gouvernementale car cette stratégie devrait orienter l'action du gouvernement dans l'ensemble de ses politiques. La SNDD s'articule autour de 6 axes stratégiques et de 10 programmes d'actions dont certains concernent directement la participation : -information et sensibilisation, éducation et participation renforcées aux décisions d'intérêt général ; -le citoyen, acteur du développement durable. Par exemple dans son programme d'actions n°2, le gouvernement s'engage donc à proposer des outils pour qu'une « culture de participation » s'instaure véritablement comme l'aide à la mise en place des procédures de suivi et d'évaluation ou à l'élaboration de guides à l'attention des services déconcentrés, des maîtres d'ouvrages, des élus et des associations afin que les décideurs et les élus puissent être formés à la concertation avec le public.

#### 4) Définition : les 4 niveaux de participation

Quatre niveaux de participation ont donc été formulés :

L'information : le premier concerne celui de l'information et de son accès : chaque individu a le droit d'être informé de la mise en place des différents projets mis en œuvre par l'autorité publique. Elle doit être claire et compréhensible par tous et peut s'exprimer selon plusieurs modes (brochures, affichages, articles...) suivant les moyens humains et matériels mobilisés. Cependant, elle ne génère pas à proprement parler de dialogue entre les décideurs et les utilisateurs et ne tient pas compte des réactions qu'elle suscite. Elle n'a donc que très peu d'incidences sur l'évolution du projet.

Consultation : le deuxième moyen est ce que l'on appelle la forme passive de participation, la consultation. La population émet un avis sur un projet, souvent lorsque l'élaboration de ce dernier est déjà finalisée, le décideur ayant toute liberté de prendre en compte ou d'ignorer cet avis. Elle peut intervenir à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet et implique d'afficher clairement les objectifs et les limites de la procédure avant sa mise en œuvre (simple avis et non pouvoir d'influer sur le projet). Au risque de créer un sentiment de frustration de la part du public consulté si les éléments recueillis ne sont pas pris en compte.

Concertation : la troisième forme est la forme active, la concertation. Les acteurs locaux sont invités à venir débattre avec les décideurs sur l'opportunité du projet. On reconnaît ici le pouvoir aux habitants d'intervenir sur un projet. Elle s'étale sur une durée plus ou moins longue et demande une forte disponibilité des élus, techniciens et relais d'habitants (actions et

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

réunions régulières par exemple), qui acceptent ainsi de prendre le risque de changer d'avis. En outre, la mise en place d'outils relais et d'accompagnement est souhaitable, et ils doivent souvent être soutenus par des moyens humains et financiers conséquents.

Coproduction: enfin, le quatrième degré de participation est la coproduction. Le pouvoir est véritablement partagé, depuis le montage de projet jusqu'à la co-gestion de celui-ci. L'objectif est de constituer un partenariat équitable entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et « maître d'usage ». La coproduction d'un projet doit intégrer la sensibilisation préalable des habitants aux contextes social, économique et technique du projet. Elle implique une mobilisation forte de tous les partenaires, la mise en place d'outils d'accompagnement et de relais, la création d'un échancier de travail et des étapes de validation. Cette forme de participation intervient alors dans toutes les phases du projet. Elle peut ainsi être poussée jusqu'à la co-gestion où les acteurs participent à la gestion technique, financière... au-delà de la phase de mise en oeuvre. Néanmoins, une telle démarche engendre une complexification du processus de projet et peut déboucher sur des blocages prolongeant sa durée. Cette dernière forme semble être celle qui se rapproche le plus d'une véritable démocratie participative. Et même si les élus, c'est-à-dire les représentants d'une démocratie représentative, conservent dans la plupart des projets le pouvoir de décision, d'arbitrages et de gestion, de plus en plus de collectivités territoriales prennent le parti d'associer le public au processus décisionnel, et par là même de modifier les rapports entre démocratie participative et démocratie représentative.

## PARTIE 1 : THEORIE

La concertation ne se déclare pas, elle s'organise. En effet, une démarche participative est un processus complexe, dont la construction appelle une réflexion tant sur l'élaboration que sur l'animation.

Cela nécessite quelques préconisations ou questions à se poser avant toute mise en place de démarche participative. Ainsi, il est déconseillé de lancer une concertation sur un projet complètement ficelé ou sur un projet sur lequel l'information serait épisodique ou tronquée.

### 1) Les objectifs

C'est la première question à se poser : pourquoi un dispositif de concertation ? A quoi va-t-il servir, quelle valeur ajoutée apporte-t-il au projet ?

Est-ce simplement une manière de partager un projet, de le « vendre », ou, à l'opposé, une réelle volonté de laisser une marge de manœuvre, de transformer, modifier l'idée de départ ? Permet-elle de faire émerger ou d'anticiper les divergences d'opinions et le positionnement des différents acteurs, et ainsi d'expérimenter un mode de gestion amont de ces conflits d'usages et d'intérêts ?

Fixer les attendus de la démarche permet ainsi de déterminer le niveau de participation appliqué (voir définition en introduction) et de l'annoncer de manière transparente au démarrage de toute action avec les habitants et usagers.

### 2) L'objet

La détermination de l'objet de concertation est également une question importante. Sur quoi se porte la démarche participative ? Un espace public, un bâtiment, un quartier, une procédure... Sur quelles limites physiques territoriales ?

La réponse à ces questions permettra de déterminer les règles du jeu et les limites du processus, par exemple ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

### 3) Les publics

Autre question importante, celle du « qui ? ».

D'abord sur les « concepteurs » : qui porte la démarche ? Qui la coordonne ? Et qui la mène ? Quelle lisibilité donne-t-on à ces acteurs s'ils sont différents ?

Et ensuite sur les participants à la démarche : quels publics sont concernés par une démarche participative ? Quelle légitimité est-elle reconnue aux différents acteurs ? Par exemple, reconnaît-on l'expertise d'usage de l'habitant. Et comment les mobilise-t-on ? Les participants doivent-ils rester des « profanes » ou, au contraire doit-on les former, les sensibiliser, voire les former ?

### 4) La méthodologie, les outils et les moyens

Pour la phase d'animation, il semble nécessaire de proposer une stratégie, en présentant une méthodologie complète et structurée, et qui sera appliquée dans un dispositif décrivant l'ensemble des outils proposés afin de recueillir l'opinion des habitants mais qui pourra rester malléable et s'adapter aux différents contextes et aléas d'un projet. Enfin, on pourra déterminer quelles sont les ressources mobilisées pour l'animation de ce dispositif, en terme de moyens financiers, humains et de temps.

### 5) Le calendrier

Dernier élément à prendre en compte, celui du « quand ». A quelle(s) phase(s) du processus de projet la démarche de participation est lancée ? Etudes, diagnostic, programmation, ..., gestion ? Comment gère-t-on les énormes différences de temporalités des différents acteurs, entre le temps long de l'aménageur, le moyen terme du mandat politique et la quotidienneté de l'habitant ?

Et pour combien de temps mène-t-on une concertation ? Est-ce une démarche courte et ciblée, ou beaucoup plus longue, ce qui pose la question des solutions à trouver pour éviter les essoufflements et pertes de mobilisation inévitables sur de longs projets ?

Peut-on envisager un processus souple, alternant les temps forts et les temps faibles et adaptant les niveaux de concertation aux différentes temporalités du projet.

## PARTIE 2 : LE POSITIONNEMENT DES ROBINS DES VILLES

L'association Robins des Villes est née en 1997. Elle est composée d'une dizaine d'administrateurs, d'une cinquantaine d'adhérents et d'une douzaine de salariés, issus de disciplines diverses : architecture, culture, design, urbanisme, géographie, ingénierie...

Son objet est de proposer un autre regard sur la ville par la recherche, la médiation, la diffusion, la sensibilisation et l'action sur le thème du cadre de ville (environnement urbain, urbanisme, architecture, patrimoine, le cadre bâti en général).

L'association est un **relais citoyen** et s'engage pour :

- L'implication de tous dans l'aménagement du cadre de vie
- Plus d'échanges entre les différents acteurs de la ville
- Un meilleur partage des décisions...

Cinq pôles principaux structurent son activité : Sensibilisation, Éducation, Concertation, Formation et Recherche-capitalisation.

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

## 1) Choix et fondements de la participation habitante

L'objectif du pôle concertation est triple :

- Le partage du pouvoir, c'est-à-dire passer du système hiérarchique vertical à un système horizontal où chacun apporte son expertise.
- La pertinence des projets, c'est-à-dire enrichir et améliorer les projets urbains afin de les rendre plus efficaces.
- La place des habitants et usagers, c'est-à-dire faire passer les habitants d'un rôle passif à un rôle d'acteur de la transformation de leur cadre de vie

Pour réaliser ces objectifs, plusieurs postulats expliquent le mode d'intervention de l'association dans l'élaboration et l'animation de dispositifs de participation dans les projets urbains.

### a) Les habitants=experts d'usages

Le premier est de reconnaître aux habitants et usagers d'un territoire leur compétence d'expert en usage. En effet, ce sont qui le pratiquent, le vivent et l'animent. Bien que souvent non formulée, cette expertise semble essentielle à l'aménageur, afin que les transformations apportées par les projets urbains soient le mieux à même d'intégrer les réalités du territoire et de répondre aux attentes et besoins de ses habitants.

Néanmoins, reconnaître cette expertise nécessite de trouver les moyens de la valoriser et de l'insérer au sein du dispositif de projet.

### b) Le choix de l'échelle fine : les micro-espaces

Le deuxième choix de l'association se place sur la question de l'échelle d'intervention. Ainsi, Robins des Villes place son intervention au niveau du micro-espace, échelle du quotidien sur laquelle les habitants et usagers ont le plus de facilité à se projeter, mais également celle sur laquelle il est rapidement possible d'effectuer des travaux pour la maîtrise d'ouvrage.

### c) Le choix du niveau de la coproduction

Robins des Villes a choisi de se placer au plus haut niveau de la participation, à savoir la coproduction. L'idée est bien de placer les habitants et usagers au même niveau que les aménageurs et décideurs, et que l'ensemble des acteurs participe à l'aménagement urbain suivant ses compétences.

### d) La question des publics, et notamment les « sans-voix »

Il existe de nombreuses expériences de participation, mais un problème se pose dans la presque totalité des démarches institutionnelles engagées : comment toucher les « sans-voix », c'est-à-dire la grande proportion des publics qui ne participent pas. Soit par manque d'information, soit par désintérêt pour les instances et outils participatifs existants, soit par manque d'habitude. Ainsi, comment intéresser et faire s'exprimer les publics jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes) et les personnes d'origine étrangère ? Robins des Villes a choisi de se tourner vers ces publics exclus de la participation traditionnelle (réunions publiques, instances de démocratie participative comme les conseils ou comités de quartier...) et de tenter de les insérer dans ces dispositifs au même titre que les autres publics participants.

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
	Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire	

e) Le positionnement en tant que « facilitateur »

Enfin, en dernier postulat, Robins des Villes estime que la participation est un principe complexe, qui nécessite des compétences particulières. C'est un véritable métier en soi. C'est pourquoi, elle a choisi de se placer dans un rôle particulier, celui de « facilitateur », à la frontière du triptyque d'acteurs traditionnels, habitants-élus-professionnels. Son rôle est à la fois d'offrir des méthodes et outils à tous les habitants et usagers pour qu'ils soient entendus mais également d'aider les maîtrises d'ouvrage à informer et sensibiliser les citoyens aux transformations de leur cadre de vie. Ce rôle est facilité par sa position de neutralité dans le jeu d'acteurs, sa seule revendication étant de porter au mieux la parole des habitants et usager auprès des décideurs.

## 2) Méthodologie

Face à ces positionnements, Robins des Villes a donc élaboré une méthodologie d'action qui se déroule en plusieurs temps et qui associe les habitants d'une phase de diagnostic à une phase opérationnelle de propositions, méthodologie qui se veut pédagogique car miroir du déroulement d'un processus de projet. Néanmoins, cette méthodologie générale s'adapte continuellement aux différents contextes de territoire et s'enrichit sans cesse de nouveaux outils et pratiques innovants.

a) Les diagnostics partagés des usages

La première étape de travail consiste à construire un diagnostic partagé des espaces extérieurs (publics et/ou collectifs). L'objectif est double : enrichir l'analyse du territoire des professionnels et identifier les secteurs à enjeu du quotidien.

Pour ceci deux phases s'enchaînent :

### **Rencontres et déambulations : phase de lecture et de compréhension du territoire**

- Une lecture complète des documents produits sur le territoire : projets antérieurs, diagnostics, historiques, productions artistiques...
- Une reconnaissance du site et de ses usages sur plusieurs périodes (jour/nuit, saisons, jours de semaine) et à plusieurs profils professionnels.
- Une rencontre des acteurs (institutionnels, techniciens, associations, structures socioculturelles, habitants) sous forme d'entretiens ou de discussions informelles pendant les observations.+mobilisation

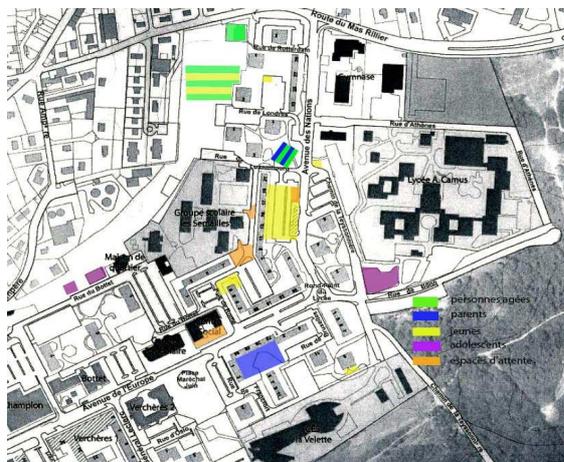
Cette phase débouche sur une analyse sensible du territoire sous forme de cartographies sommaires des lieux de concertation, des usages, des perceptions...., appelée « pré-diagnostic ».

### **Phase de travail en atelier : la mise en dialogue du pré-diagnostic**

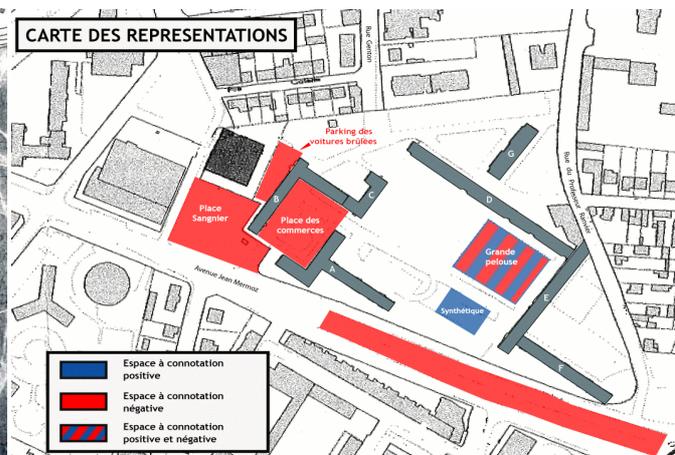
Une deuxième phase permet de confronter le pré-diagnostic auprès de groupes mobilisés pendant la rencontre-déambulation. Des ateliers sont donc organisés afin de faciliter l'échange et le débat avec les participants. Plusieurs types peuvent être utilisés, de l'atelier « classique » de diagnostic (où après une balade guidée par les participants, et qui permet d'enrichir le diagnostic, les cartes sont présentées et modifiées, enrichies, confirmées, modifiées... par les participants) à l'animation de formes décalées qui permettent l'expression de tous types de publics (ateliers photos, de slam, de graff, utopiques, de contes...).

Ces deux phases débouchent donc sur la production d'un diagnostic partagé des usages, présenté à la maîtrise d'ouvrage sous la forme de cartographies commentées. Néanmoins, dans un souci de restitution continue des avancées du travail, le résultat est présenté sur l'espace public au cours de Journées Habitantes organisées sur le territoire. Ces évènements sont de deux ordres, soit des évènements locaux (fêtes de quartier...) auxquels se greffent les Journées Habitantes, soit la capacité de créer et porter un événement plus large en partenariat avec les structures et associations locales.

### Exemples :



Carte des territoires (Rillieux-la-Pape-2006)



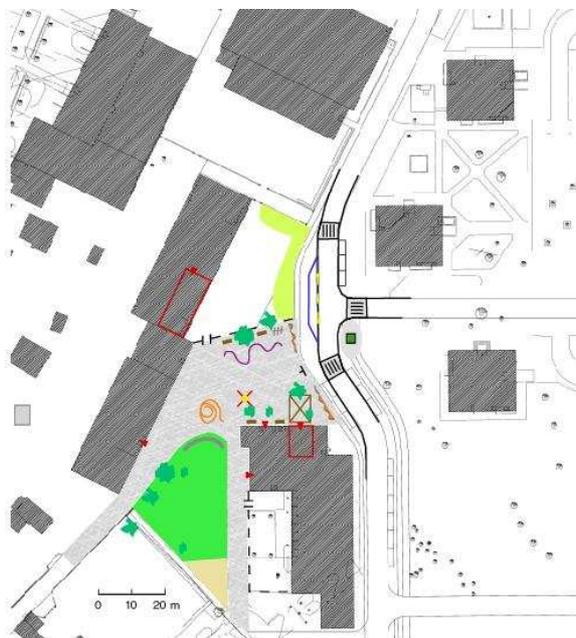
Carte des représentations (Mermoz Nord-2006)

#### b) La coproduction

La deuxième étape est plus opérationnelle. La maîtrise d'ouvrage choisit un ou plusieurs micro-espaces repérés suite au diagnostic des usages, micro-espace sur lequel les habitants et usagers vont passer force de propositions. Plusieurs phases se succèdent :

- L'information : sur le projet urbain et ses avancées, sur les limites et règles des ateliers, sur la vision partagée de l'objet urbain (visite de site).
- La formation : sur l'objet urbain (photos références, normes, enjeux...) et sur le processus de projet (temporalités, acteurs, budgets...).
- La coproduction : outils de débat, travail sur plan, maquette, photos références.

Le résultat fourni se présente sous la forme de documents écrits descriptifs, illustrés de visuels réalisés avec les participants (plans, maquettes, photos...) et qui contribuent à l'établissement du cahier des charges technique d'aménagement. Ce document est ensuite validé politiquement et techniquement par la maîtrise d'ouvrage avant d'être présenté sous sa forme finale (explication des choix retenus ou non, chiffrage exact, échéancier de réalisation...) aux habitants pour une dernière validation.



Plan, perspective et atelier maquette (Grenoble et Bourgoin-Jallieu (2005))

### 3) Enrichissements et limites

Après quelques années de pratique, plusieurs points d'évaluation ressortent plus particulièrement des expériences de Robins des Villes.

#### a) Les points positifs

- **La pertinence technique des projets** : la plupart des acteurs de l'aménagement s'accorde à reconnaître qu'un des intérêts majeurs des dispositifs de concertation est la meilleure pertinence des projets urbains. D'abord parce qu'ils répondent mieux aux attentes directes des futurs usagers de l'espace. Mais surtout parce qu'associer les citoyens à la transformation de leur cadre de vie facilite l'appropriation des espaces de vie, donc leur animation, leur respect, leur gestion, une fois qu'ils ont été livrés.
- **L'éducation à la citoyenneté** : un autre avantage de la participation réside dans la pédagogie. En effet, au travers des ateliers, l'association apporte aux habitants et usagers tout un ensemble de clés de lecture et de compréhension de leur environnement et de ses transformations. Ainsi, par son intervention, Robins des Villes « forme » des enfants et des adultes aux notions de la ville et de son aménagement et leur offre les outils pour en devenir acteurs.
- **Le retour de la confiance envers l'action publique** : la défiance des citoyens envers les élus est un problème récurrent. La bonne conduite d'un dispositif de concertation permet le retour à un climat de confiance plus sain. En effet, lorsque l'ensemble des acteurs a la possibilité de s'exprimer de manière claire et transparente, et que cette parole est écoutée et entendue, il semble beaucoup plus facile aux élus de porter des décisions qu'ils savent partagées.
- **Les changements de pratique des élus et techniciens** : la pratique de la participation étant

	<b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b>	
Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > insertion dans le territoire		

récente, elle implique un changement radical des habitudes et méthodes de travail des aménageurs, des services de collectivité et des élus. Pour le politique, il s'agit d'accepter de partager le pouvoir. Pour les techniciens, d'accepter d'intégrer à leur expertise professionnelle les connaissances « profanes ». Ce décloisonnement des pratiques participe à l'ensemble des points positifs décrits ci-dessus.

- **Le renforcement du lien social** : enfin, l'expérience montre que la conduite de processus de participation dans le domaine de l'urbanisme peut faire « boule de neige ». Ainsi, dans nombre de territoires, la rencontre entre différents types d'acteurs entraîne la construction de partenariats ou d'actions dans beaucoup d'autres domaines : festif, culturel, éducation, emploi... La participation à l'aménagement du cadre de vie peut donc être source de création ou de renforcement du lien social entre les différents acteurs du territoire.

### b) Les dérives

A contrario de ces avantages, plusieurs difficultés peuvent apparaître et auxquelles il faut être attentif.

- **Les démarches inachevées** : le plus gros défaut d'une démarche participative arrive lorsque cette dernière est mal menée. Quelle que soit la raison (« concertation-alibi », manque de moyens, non réalisation des projets...), la non concrétisation d'une concertation entraîne d'énormes frustrations chez les participants. Cet écueil est d'autant plus marqué quand il se produit avec des habitants formés, qui sauront alors exactement vers quels acteurs se retourner pour engager des procédures allant du simple refus de participer à une autre démarche, au blocage voire à une situation de conflit.
- **L'instrumentalisation des habitants** : le phénomène des habitants « professionnels » est une autre difficulté. Trop connaisseurs des réseaux et acteurs institutionnels, ils se retrouvent dans une position de force, notamment par rapport aux autres habitants et usagers, car ils sont souvent détenteurs d'informations plus rapidement et parfois semblent « grisés » par ce pouvoir, réel ou non. Ces habitants sont par ailleurs très souvent récupérés par d'autres acteurs (élus, techniciens) qui s'en servent alors pour justifier des projets sous couvert qu'ils sont « concertés » avec la population.
- **La création des lobbies d'intérêt privé** : ces mêmes habitants s'appuient souvent sur une structure constituée (association, comité ou conseil de quartier), et qui parfois ne défend plus la notion d'intérêt général, mais seulement certains intérêts privés. Ainsi, certaines de ces instances participatives sont devenues de véritables lobbies, censées représenter les citoyens, mais qui ne jouent absolument plus ce rôle.

	<p align="center"><b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b></p>	
	<p align="center">Centre de Ressources &gt;&gt; Urbanisme &gt; Approche thématique &gt; insertion dans le territoire</p>	

## CONCLUSION

---

Les démarches participatives n'en sont qu'à leurs balbutiements. Il reste beaucoup de pratiques à inventer et à expérimenter afin de réellement pouvoir parler de démocratie participative dans l'aménagement urbain. Robins des Villes a une expérience de quelques années sur plusieurs territoires de la région Rhône-Alpes et tente de porter ce message auprès des décideurs. L'idéal serait que ces démarches participatives s'ancrent automatiquement dans les pratiques des aménageurs de la ville. On pourrait même penser plus loin : pourquoi ne pas laisser encore plus de latitudes et de pouvoir de décision aux habitants et usagers, sur l'exemple de ce qui existe sur d'autres continents (budgets participatifs, valorisation de l'auto-construction, systèmes de co-gestion...).

Enfin, une dernière piste n'est encore que peu explorée, celle de l'évaluation. Il manque encore un référentiel et des indicateurs d'évaluation et de suivi sur lesquels s'appuyer afin de mesurer concrètement les impacts qualitatifs et quantitatifs des démarches participatives

	<p style="text-align: center;"><b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">Centre de Ressources &gt;&gt; Urbanisme &gt; Approche thématique &gt; insertion dans le territoire</p>	
---	--	---

## BIBLIOGRAPHIE

---

ARNSTEIN S.R., « A leader of citizen participation », American Institute of Planners Journal, 1969

ASCHER F., « Métapolis, L'avenir des villes », Ed. Odile Jacob, 1995, 346 p.

BOURDIN A., « La question locale », PUF, 2000, 256 p.

BRATOSIN Stefan, « La concertation : Forme symbolique de l'action collective », Editions l'Harmattan, 2001

BRESSAN Fabien, « La participation dans les projets d'aménagement urbains », Mémoire DESS, IAUG, 2004

CABANES R., « Une ville par tous : l'expérience de Fortaleza au Brésil », Editions Charles Léopold Mayer, 2000

CAILLE A., « Quelle démocratie voulons-nous ? Pièces pour un débat », La découverte, 2006

CAUWENBERGHE Van JC, « Rendre la ville aux citoyens », Editions Labor, 1980

CERTU, « La concertation, cœur du développement durable » in « Bonnes pratiques à l'usage des Collectivités Territoriales », Editions du Certu , février 2006

CHIAVERINI Ivan, « La démocratie locale vue de Lyon », Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1998

DEPAQUIT Serge, « Renouveler la démocratie... oui, mais comment ? », Editions ADELS, 2005

FALISE Michel, « La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés », Editions de l'Aube, 2003

GRAND LYON, « La concertation dans la conduite de projet », Guide méthodologique, oct 2006

HATZFELD Hélène, « Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970 », Adels, Presses Universitaires de Rennes, 2006

KARSENTY JC, « Les cahiers de la sécurité intérieure : Risque et démocratie », La documentation française, 1999

MASBOUNGI Ariella , Bourdin Alain, «Un urbanisme des modes de vie », Editions du Moniteur, 2004

MAUS D., « Revue française d'administration publique : Démocratie, gouvernance et décentralisation », Institut International d'Administration Publique, 1999

	<p style="text-align: center;"><b>LA CONCERTATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">Centre de Ressources &gt;&gt; Urbanisme &gt; Approche thématique &gt; insertion dans le territoire</p>	
---	--	---

MONGIN O., «Forces et faiblesses de la participation. La petite démocratie et la grande démocratie. De la concertation au pouvoir effectif des citoyens. », Revue ESPRIT n°326, juillet 2006

NORYNBERG Patrick, « Faire la ville autrement. La démocratie et la parole des habitants », Editions Yves Michel, 2001

RAHEM Amar, « Le principe de la participation du public », janvier 2005

TOUSSAINT J.Y., « Concevoir pour l'existant. D'autres commandes, d'autres pratiques, d'autres métiers. », Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2006

WACHTER S., BOURDIN A., LEVY J., « Repenser le territoire. Un dictionnaire critique », Editions de l'Aube, 2000

Revue Territoires n°473, décembre 2006

« Dialogue territorial : les associations sont-elle [suffisamment] écoutées »

Revue Territoire n°470, septembre 2006

« Artistes, militants, habitants... Les nouveaux débatteurs de rue »

Revue Territoires n°430, septembre 2002

« Quand les habitants pensent le développement urbain »

Revue Territoires n°443, décembre 2003 « Dossier : Quelle place pour le débat citoyen ? »